

Débuter votre activité libérale (Orthophoniste—Orthoptiste)



1

Inscription au répertoire ADELI du département de la Réunion

- Faire enregistrer de votre activité dans le répertoire ADELI
- Obtenir votre formulaire de demande de Carte de Professionnel de Santé

ARS – La Réunion

- Service en ligne : <https://www.lareunion.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adeli-2>

2

Demande de conventionnement à l'Assurance Maladie

- Compléter le formulaire de demande de d'installation à la Réunion disponible sur le site de la CGSS de la Réunion.
- Adresser par **Mail** au service Relations avec les Professionnels de Santé le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes au format PDF :
 - ◇ Votre pièce d'identité
 - ◇ Votre carte vitale ou attestation de droit à la sécurité sociale
 - ◇ Votre RIB à usage professionnel
 - ◇ Votre fiche de situation ADELI actualisée délivrée par l'ARS
 - ◇ Votre formulaire de demande de CPS **signé recto et verso avec les mentions requises**

CGSS de la Réunion

- Site : www.cgss.re - Professionnel de santé / mes démarches
- Mail du service RPS : rps@cgss.re
- Adresse :
CGSS de la Réunion—Direction Santé
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9

3

Traitement de votre demande par le service RPS

- Attribue un identifiant Assurance Maladie à vos activités libérales
- Demande l'édition de votre CPS au centre national de gestion (ASIP SANTE)
- Demande l'édition de vos feuilles de soins à l'imprimerie de la CGSS

- Transmission de votre identifiant par courriel
- CPS expédiée à votre lieu d'exercice par l'ASIP SANTE
- Feuilles de soins expédiées à votre lieu d'exercice

4

Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Souscrire à un contrat de responsabilité professionnelle (RCP)

- Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : www.cfe.urssaf.fr
- Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46
- Inscription à la CARPIMKO - site : www.carpimko.com

Pour aller plus loin : www.ameli.fr

La santé progresse avec vous

